

À vos plumes...



Concours de Nouvelles

du réseau des Bibliothèques Pour Tous de Paris

du 9 janvier au 11 mars 2018

RÈGLEMENT :

Une nouvelle est un récit court qui tourne autour d'un évènement avec peu de personnages. Sa fin peut être une chute ou inviter le lecteur à laisser libre cours à son imagination.

Article 1 - Les participants au concours doivent rédiger en français un texte inédit sur le thème « **Partez en voyage dans Paris** ». Cinq mots sont imposés : **gare(s), déambuler, retrouvailles, magie, secret(s)**. Ils doivent impérativement apparaître au moins une fois, en gras dans le texte. Le verbe peut être conjugué.

Article 2 - Les critères d'appréciation du jury portent sur :

- La qualité littéraire des textes.
- La construction cohérente du récit.
- Le respect des règles grammaticales, l'orthographe, la syntaxe, la ponctuation.

Article 3 – la présentation de la nouvelle doit respecter les critères suivants :

- Le titre sur la première page
- 4 à 5 pages en format A4 (21 x 29.7 cm).
- Le texte doit être saisi sous format Word, en police Times New Roman de taille 12, avec un interligne de 1,5 et une marge gauche égale à 2,5 cm.
- Les pages doivent être numérotées.

Aucun élément ne doit permettre d'identifier l'auteur (nom, signature, symbole ...).

Article 4 - Le concours est gratuit et réservé aux adultes majeurs amateurs. Il est ouvert aux habitants de Paris.

Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte.

Le concours est anonyme. Chaque participant doit remplir une fiche d'inscription, indépendante de la nouvelle qui permet de garantir son anonymat et de pouvoir le primer. Sur la fiche doivent impérativement figurer **les nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, ainsi que le titre de la nouvelle**.

Cette fiche est disponible sur le site cbpt-paris.org ou en bibliothèque (liste des Bibliothèques Pour Tous de Paris sur le site cbpt-paris.org/index.php/implantation).
La fiche est à joindre à la nouvelle.

Article 5 - Le jury composé de bibliothécaires référents se réunit dans un délai d'un mois après la date de fin du concours pour choisir les trois meilleurs textes. Ceux-ci sont primés et publiés en recueil dans le réseau CBPT. Des modifications (présentation, correction, orthographe) peuvent être apportées au texte par le service en charge du recueil.

Chaque lauréat reçoit un exemplaire du recueil et des chèques-livres d'une valeur de 150€ pour le premier, 100€ pour le second, 50€ pour le troisième. Les lauréats sont personnellement avertis.

Article 6 - Les lauréats s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur lorsque leur texte est publié.

Article 7 - Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de nouvelles est insuffisant, ou de ne pas décerner tous les prix si la qualité des textes n'est pas satisfaisante selon ses critères. Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats n'est possible.

Article 8 - La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement, des décisions du jury ainsi que le droit reconnu aux organisateurs de publier les textes primés dans un recueil mis à la disposition des lecteurs des Bibliothèques Pour Tous sans aucune perception de droits.

Article 9 - Les textes ne sont pas restitués. Les lauréats sont prévenus par téléphone ou par courriel. L'annonce du classement des lauréats se fait lors de la remise des prix. La date et le lieu sont précisés lors de l'annonce de la sélection des finalistes.

Article 10 – la date limite d'envoi de la nouvelle est le **11 mars 2018 à minuit**.

Article 11 - la nouvelle doit être adressée en un seul exemplaire, accompagnée de la fiche d'inscription, à l'une des deux adresses suivantes :

- par courriel à : concoursnouvellescbptparis@gmail.com,
objet du mail « concours de nouvelles »
- par courrier : CBPT AD Paris Métropole - concours de nouvelles –
22 rue Cauchy - 75015 Paris.